

Attestation Statement

Conformité de la production de véhicules à moteur suivant les spécifications de l'Annexe IV du Règlement (UE) 2018/858 et de l'annexe 1 de l'accord E/ECE/TRANS/505/Rev.3.
Conformity of production of motor vehicles according to the specifications of the Annex IV of the Regulation (EU) 2018/858 and of the schedule 1 of the Agreement E/ECE/TRANS/505/Rev.3 .

Cette Attestation certifie que le constructeur
This Statement certifies that the manufacturer

LECAPITAINE INDUSTRIE
Rue Louise Michel / Parc d'Activité Neptune 1 - n° 315
50009 Saint-Lô
France

a développé et implémenté dans l'usine (les usines) mentionnée(s) en annexe 1 les procédures requises pour satisfaire aux exigences de la conformité de la production.

L'évaluation de ces procédures a été conduite par **Vinçotte sa** en se basant sur le système de management de la qualité suivant EN ISO 9001:2015, l'existence de dispositions adéquates et de plans de contrôle documentés afin de vérifier la conformité suivant l'Annexe IV et l'annexe 1 de l'accord ECE.

has developed and implemented in the plant(s) mentioned in annex the necessary procedures to comply with the conformity of production.

*The assessment of these procedures was conducted by **Vinçotte sa** and were based on the quality management system of the EN ISO 9001:2015, the existence of adequate arrangements and documented control plans in order to verify the compliance in regard to Annex IV and schedule 1 of the ECE Agreement.*

Le détail des constatations est repris dans le rapport de l'audit initial ou de suivi mentionné dans l'annexe 1.
The detail of the findings is described in the initial or surveillance audit report mentioned in the annex 1.

Champ d'application : Voir annexe 2
Scope : See Annex 2

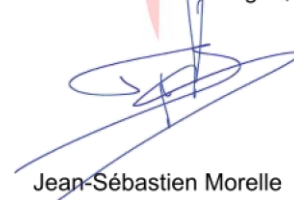
Numéro de l'attestation : COP0334.008
Statement number

Date de délivrance: 22/10/2020
Issue date

Cette attestation expire le: 21/10/2022
This statement expires on



Pour l'Inspectrice générale,
Le fonctionnaire délégué,



Jean-Sébastien Morelle

L'attestation n'est valable qu'avec les annexes 1 et 2 jointes.
Only valid in combination with Appendix 1 and 2

La dernière modification de cette déclaration peut-être vérifié en envoyant un mail à homologation.vehicules@spw.wallonie.be
The latest status of this statement can be checked by sending an e-mail to homologation.vehicules@spw.wallonie.be



ANNEXE 1: PROCEDURE DE CONFORMITE DE LA PRODUCTION
Annex 1 : CONFORMITY OF PRODUCTION PROCEDURES

CONSTRUCTEUR : <i>MANUFACTURER</i>	LECAPITAINE INDUSTRIE	USINE : <i>PLANT</i>	LECAPITAINE INDUSTRIE
PAYS : <i>COUNTRY</i>	FRANCE	Rue Louis Michel, 315 / Parc d'activités Neptune 1 50009 Saint Lô France	

Type d'audit <i>Audit type</i>	Date <i>Date</i>	No rapport <i>Report No</i>	No Certificat/ Attestation <i>Certificate No/Statement</i>	Auditeur <i>Auditor</i>
Annex X – Appendix 2	05/03/2013	H1460268001/001	COP0334.003	O. Jacques-Houssa
Annex X – Appendix 2	24/02/2015	H1560268001/500	COP0334.004	K. Collet
Annex X – Appendix 2	19/10/2015	H1560268001/002	COP0334.005	K. Collet
Annex X – Appendix 2	20/09/2016	H1660268001/001	COP0334.006	K. Collet
Annex X – Appendix 2	16/10/2018	H1860706349.001	COP0334.007	K. Collet
Annex X – Appendix 2	15/10/2020	H2060922369.001	COP0334.008	K. Collet



ANNEXE 2: LISTE DES ACTES RÉGLEMENTAIRES ET REGLEMENTS CEE-ONU CONCERNÉS *
*ANNEX 2 : LIST REGULATORY ACTS AND UNECE REGULATIONS CONCERNED **

Champ d'application	
CONSTRUCTIONS ET MODIFICATIONS DES VEHICULES DES CATEGORIES N ET O	
Catégorie:	N-O

Liste suivant partie I et II de l'Annexe II du Règlement (UE) 2018/858.

N°	Objet	UE	ONU	Individuel	UE Individuel	NKS	UE Réception Partielle	UE WVTA / KS
1A	Niveau sonore	540/2014						
1A	<i>Niveau sonore admissible (ne couvre pas les AVAS</i>		51					
	AVAS		138					
2A	Émissions des véhicules légers (Euro 5 et Euro 6)/accès aux informations	715/2007						
3A	Prévention des risques d'incendie (réservoirs de carburant liquide)	661/2009	34					
3B	Dispositifs arrière de protection anti-encastrement et leur montage; protection contre l'encastrement à l'arrière	661/2009	58	X	X	X		X
4A	Emplacement pour le montage et la fixation des plaques d'immatriculation arrière	661/2009 1003/2010		X	X	X		X
5A	Équipement de direction	661/2009	79					
6A	Accès au véhicule et manoeuvrabilité (marches, marchepieds et poignées)	661/2009 130/2012						
6B	Serrures et organes de fixation des portes	661/2009	11					
7A	Avertisseurs sonores et signalisation sonore	661/2009	28					
8A	Systèmes de vision indirecte et leur montage	661/2009	46					
9A	Freinage des véhicules et des remorques	661/2009	13					
9B	Freinage des voitures particulières	661/2009	13-H					
9B	<i>Freinage des voitures particulières (partie ESC)</i>		140					
10A	Compatibilité électromagnétique	661/2009	10	X	X	X		X
12A	Aménagements intérieurs	661/2009	21					
13A	Protection des véhicules à moteur contre une utilisation non autorisée	661/2009	18					

13B	Protection des véhicules à moteur contre une utilisation non autorisée	661/2009	116					
14A	Protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc	661/2009	12					
15A	Sièges, leurs ancrages et appuie-tête	661/2009	17					
15B	Sièges des véhicules de grandes dimensions pour le transport de voyageurs	661/2009	80					
16A	Saillies extérieures	661/2009	26					
17A	Accès au véhicule et manoeuvrabilité (marche arrière)	661/2009 130/2012						
17B	Appareil indicateur de vitesse, y compris son installation	661/2009	39					
18A	Plaque réglementaire du constructeur et VIN	661/2009 19/2011		X	X	X		X
19A	Ancrages de ceintures de sécurité, systèmes d'ancrage Isofix et ancrages pour fixation supérieure Isofix	661/2009	14					
20A	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules	661/2009	48	X	X	X		X
21A	Dispositifs catadioptriques pour les véhicules à moteur et leurs remorques	661/2009	3					
22A	Feux de position avant et arrière, feux stop et feux d'encombrement pour les véhicules à moteur et leurs remorques	661/2009	7					
22B	Feux de circulation diurne pour les véhicules à moteur	661/2009	87					
22C	Feux de position latéraux pour les véhicules à moteur et leurs remorques	661/2009	91					
23A	Feux indicateurs de direction pour les véhicules à moteur et leurs remorques	661/2009	6					
24A	Dispositifs d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques	661/2009	4					
25A	Projecteurs scellés halogènes, pour véhicules à moteur, émettant un faisceau de croisement asymétrique européen ou un faisceau de route, ou les deux à la fois	661/2009	31					
25B	Lampes à incandescence destinées à être utilisées dans les feux homologués des véhicules à moteur et de leurs remorques	661/2009	37					

25C	Projecteurs de véhicules à moteur munis de sources lumineuses à décharge	661/2009	98					
25D	Sources lumineuses à décharge pour projecteurs homologués de véhicules à moteur	661/2009	99					
25E	Projecteurs pour véhicules à moteur émettant un faisceau de croisement asymétrique ou un faisceau de route, ou les deux à la fois, et équipés de lampes à incandescence et/ou de modules DEL	661/2009	112					
25F	Systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles	661/2009	123					
26A	Feux de brouillard avant des véhicules à moteur	661/2009	19					
27A	Dispositifs de remorquage	661/2009 1005/2010						
28A	Feux de brouillard arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques	661/2009	38					
29A	Feux de marche arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques	661/2009	23					
30A	Feux de stationnement pour véhicules à moteur	661/2009	77					
31A	Ceintures de sécurité, systèmes de retenue, dispositifs de retenue pour enfants et dispositifs de retenue pour enfants Isofix	661/2009	16					
32A	Champ de vision vers l'avant	661/2009	125					
33A	Emplacement et moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	661/2009	121	X	X	X		X
34A	Dispositifs de dégivrage et de désembuage du pare-brise	661/2009 672/2010						
35A	Essuie-glace et lave-glace du pare-brise	661/2009 1008/2010						
36A	Systèmes de chauffage	661/2009	122					
37A	Protecteurs de roues	661/2009 1009/2010						
38A	Appui-tête incorporés ou non dans les sièges des véhicules	661/2009	25					
41A	Émissions (Euro VI) des véhicules lourds/accès aux informations	595/2009						
42A	Protection latérale des véhicules utilitaires	661/2009	73	X	X	X		X

43A	Systèmes antiprojections	661/2009 109/2011		X	X	X		X
44A	Masses et dimensions	661/2009 1230/2012						
45A	Vitrages de sécurité et leur installation sur les véhicules	661/2009	43					
46A	Montage des pneumatiques	661/2009 458/2011						
46B	Pneumatiques pour les véhicules à moteur et leurs remorques (classe C1)	661/2009	30					
46C	Pneumatiques pour les véhicules utilitaires et leurs remorques (classes C2 et C3)	661/2009	54					
46D	Émissions sonores de roulement, adhérence sur sol mouillé et résistance au roulement (classes C1, C2 et C3)	661/2009	117					
46E	Équipement de secours à usage temporaire, pneumatiques/système pour roulage à plat et système de surveillance de la pression des pneumatiques	661/2009	64					
47A	Systèmes de limitation de vitesse des véhicules	661/2009	89					
48A	Masses et dimensions	661/2009 1230/2012		X	X	X		X
49A	Saillies extérieures à l'avant de la cloison postérieure de la cabine des véhicules utilitaires	661/2009	61	X	X	X		X
50A	Pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules	661/2009	55					
50B	Dispositifs d'attelage court (DAC); installation d'un type réceptionné de DAC;	661/2009	102					
51A	Comportement au feu des matériaux utilisés dans l'aménagement intérieur de certaines catégories de véhicules à moteur	661/2009	118					
52A	Véhicules M2 et M3	661/2009	107					
52B	Résistance mécanique de la superstructure des véhicules de grande capacité pour le transport de personnes	661/2009	66					
53A	Protection des occupants en cas de collision frontale	661/2009	94					
54A	Protection des occupants en cas de collision latérale	661/2009	95					
56A	Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses	661/2009	105					

57A	Dispositifs avant de protection anti-encastrement et leur montage; protection contre l'encastrement à l'avant	661/2009	93					
58	Protection des piétons	78/2009						
58	<i>Protection des piétons (ne couvre pas l'assistance au freinage)</i>		127					
	<i>Protection des piétons (partie assistance au freinage)</i>		13-H of 139					
59	Recyclabilité	2005/64						
61	Systèmes de climatisation	2006/40						
62	Système hydrogène	79/2009						
63	Sécurité générale	661/2009		X	X	X		X
64	Indicateurs de changement de vitesse	661/2009 65/2012						
65	Système avancé de freinage d'urgence	661/2009 347/2012						
65	<i>Système avancé de freinage d'urgence</i>		131					
66	Système d'avertissement de franchissement de la ligne	661/2009 351/2012						
66	<i>Système d'avertissement de franchissement de la ligne</i>		130					
67	Organes spéciaux pour l'alimentation des moteurs au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leur installation sur les véhicules à moteur	661/2009	67					
68	Systèmes d'alarme pour véhicules (SAV)	661/2009	97					
69	Sécurité électrique	661/2009	100					
70	Organes spéciaux pour l'alimentation des moteurs au GNC et leur installation sur les véhicules à moteur	661/2009	110					
71	Résistance de la cabine	661/2009	29					
72	Système eCall	2015/758						